



Lycée LE CORBUSIER

2 rue Paul Bloch – 95240 Corneilles-en-Parisis

Tél. 01 39 78 48 98 - Fax. 01 39 78 36 79

Mail : int.0950656x@ac-versailles.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'inscription ne sera enregistrée que sur remise de la présente fiche accompagnée du règlement.
À défaut, l'élève sera considéré(e) comme externe à la rentrée de septembre.

<input type="checkbox"/> DEMI-PENSION	<input type="checkbox"/> INTERNAT
<input type="checkbox"/> Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale.	
<input type="checkbox"/> Joindre l'attestation de quotient familial (le prix varie de 0.50€ à 4.58€). En cas d'absence de ce document le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,58 € .	
	<input type="checkbox"/> Pour les <u>nouveaux internes</u> joindre un chèque de caution pour la clé de la chambre de 45€ . (Les règlements se font en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Le Corbusier.)

La carte d'accès au self sera fournie **gratuitement à l'inscription**, et facturée **5€ en cas de remplacement**.

Toute désinscription de l'internat, se fera sur demande écrite, après acceptation du Chef d'établissement, et ne prendra effet qu'à la fin du trimestre en cours.

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone personnel : Domicile Mobile

Adresse Email* :

Téléphone travail :

Date : / /

Signature du responsable :

* Obligatoire pour activation du compte en ligne MYTURBOSELF

Merci de remplir les renseignements demandés **au verso** de cette page ↵

Activer le compte restauration en ligne MY TURBOSELF dès réception du courriel de l'intendance

Vous devrez prépayer les repas de votre enfant à l'avance ; une fois le compte-repas crédité, les repas seront **réservables (pour les demi-pensionnaires et internes)** jusqu'à 6 semaines à l'avance et au plus tard le jour-même **avant 9h30**.

Chaque élève devra activer son compte en ligne MyturboSelf pour la réservation et le paiement de la demi-pension. Ce service sera accessible depuis un pc, une tablette ou un téléphone portable.

*Pour votre connexion, vous trouverez les informations nécessaires en scannant ce QR Code :

ou par ce lien : <https://eqrcode.co/a/1jtgag>



RIB DU RESPONSABLE

Àagrafer ou coller dans ce cadre :

- ❖ **Boursiers** : Pour les élèves internes, la bourse sera déduite directement du montant de la facture de l'internat. Les familles devront s'acquitter du reste à payer. En cas de reliquat de bourse, la somme sera versée aux familles.
- ❖ **Période de formation en milieu professionnel** : Les périodes de formation en milieu professionnel seront déduites du forfait d'internat. Les éventuels trop-perçus seront reportés sur les trimestres suivants ou remboursés aux familles.
- ❖ **En cas de difficultés financières, merci de prendre contact avec le service d'Intendance pour retirer un dossier de fonds social.** Il devra être remis, renseigné et accompagné des pièces justificatives au même service.

- ❖ Une clé de chambre pourra être remise aux internes contre le versement de la somme de 45€ (délibération du conseil d'administration 5M-2010/2011 du 23 juin 2011)
Conformément aux règles de la Comptabilité Publique en vigueur, cette somme sera **encaissée**. Elle sera remboursée à la restitution de la clé, à la **fin de l'hébergement à l'internat**.
En cas de perte, une nouvelle clé sera mise à disposition de l'élève moyennant un nouveau versement.
- ❖ Les élèves internes sont responsables du mobilier et des équipements qui sont mis à leur disposition. En cas de dégradation, les réparations ou éventuels remplacements seront **facturés** à la famille.